



Demande de convention de stage en milieu professionnel

Section : Agent d'accueil et de tourisme

Toute introduction de demande de stage doit se faire au moins 15 jours ouvrables avant la date de début du stage auprès du secrétariat de l'EAFC-Uccle. La demande sera prise en considération à partir du moment où ce document sera dûment complété.

Ecrire lisiblement en majuscules

A l'attention des responsables des lieux de stage

Les établissements d'Enseignement de promotion sociale ne sont pas autorisés à exiger des étudiants un extrait du casier judiciaire (ECJ) lors de l'inscription.

L'institution ou l'entreprise qui accepte d'accueillir un étudiant en stage peut exiger la production d'un ECJ (modèle 1 ou modèle 2) s'il s'agit d'une obligation au vu de la réglementation sectorielle dont elle dépend.

Dans le cadre d'une nécessaire relation de confiance entre notre établissement et les lieux de stage, et pour éviter tout malentendu en clarifiant les conditions d'accès propres à chaque lieu de stage, pourriez-vous indiquer si vous demandez ou non un ECJ:

lieu de stage, pourriez-vous indiquer si vous demandez ou non un ECJ :
Extrait de la Circulaire 6352 du 13/09/2017: Demande d'un extrait du casier judiciaire lors d'une inscription dans l'Enseignement de promotion sociale.





Nom de l'étudiant		
Prénom de l'étudiant		
Numéro de GSM		
Adresse e-mail		
Adresse postale		
Section	Agent d'accueil et de tourisme	
Stage et dates	Stage Accueil : Lieu :	
Société où le stage se déroulera		
Adresse complète de la société qui accueille le stagiaire	Rue :	
Nom du responsable de la société		
Maître de stage	Nom et prénom : Fonction : N° de téléphone : Adresse e-mail :	
Enseignant titulaire du stage		
Date de remise de la demande :		

Cachet de l'EAFC-Uccle

Signature de l'étudiant :

Signature du chargé de cours :





Jour et date	Horaire





EAFC-UCCLE rue Gatti de Gamond 95, 1180 Bruxelles